

L'écriture testamentaire de François-Xavier Garneau

Rainier Grutman

Volume 30, numéro 3, hiver 1994

François-Xavier Garneau et son histoire

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/035955ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/035955ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0014-2085 (imprimé)

1492-1405 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Grutman, R. (1994). L'écriture testamentaire de François-Xavier Garneau. *Études françaises*, 30(3), 99–109. <https://doi.org/10.7202/035955ar>

L'écriture testamentaire de François-Xavier Garneau

RAINIER GRUTMAN

Son sacrifice est fait ; mais il faut que la terre
Recueille du travail le pieux monument.
C'est le journal savant, le calcul solitaire,
[...]
Aux voyageurs futurs sublime testament¹.

Le premier tome de l'*Histoire du Canada depuis sa découverte jusqu'à nos jours* s'ouvre sur un texte d'une bonne vingtaine de pages où François-Xavier Garneau formule sa conception générale de l'historiographie et expose les raisons particulières qui l'ont conduit à prendre la plume. Nous tenterons d'examiner dans les pages qui suivent l'*écriture testamentaire* sensible dans ce « Discours préliminaire » (1845), tant au niveau de la thématique qu'à celui du style. Parce qu'elle se fixe un objectif difficile à atteindre en dehors des limites stipulées par la loi, l'écriture testamentaire est toute en tensions. Luttés, conflits et contradictions caractérisent son argumentation, comme en témoigne cette citation à la fin du « Discours préliminaire » : « La nationalité d'ailleurs n'est pas un fruit

1. Alfred de Vigny, « La bouteille à la mer [1853] », dans *Œuvres poétiques*, éd. Jacques-Philippe Saint-Gérard, Paris, GF-Flammarion, 1978, p. 235.

artificiel; c'est le don de Dieu; personne ne peut l'acquérir, et il est impossible de le perdre²». On se demande vraiment pourquoi Garneau rapporte cet extrait d'un article sur « La philosophie catholique en Italie » (publié dans *La Revue des Deux Mondes* par un certain Ferrari), car les propos tenus par l'auteur ne se prêtent guère à la démonstration qu'il veut faire. Aussi le Canadien poursuit-il sur un ton moins péremptoire immédiatement après avoir donné la citation : « Les six siècles de persécution, d'esclavage et de sang de l'Irlande sont une preuve mémorable des dangers de la dénationalisation, que l'on me passe ce terme, forcée et violente d'un peuple civilisé par un autre peuple civilisé » (1845, p. 26). Contrairement à ce que laisse entendre Ferrari, il est donc parfaitement possible de perdre sa nationalité. Plus même, cette possibilité doit être concrètement envisagée au Canada français. On n'exagère que très peu en disant que l'appréhension de la fin sous-tend l'*Histoire du Canada* telle une idée maîtresse. Sous ce rapport, l'emploi plutôt étonnant de l'argument d'autorité témoigne du manque de confiance en l'avenir dont souffre un auteur qui arrive difficilement à ajouter foi aux paroles qu'il rapporte.

1. LA FINALITÉ DE L'HISTOIRE

Loin d'être l'apanage de Garneau, le pessimisme était monnaie courante chez les francophones de sa génération, qui ne pouvaient plus penser leur *nation* (si tant est que ce mot correspondit déjà à un concept) autrement que comme une poupée gigogne à l'intérieur du Canada-Uni. Avant l'*Acte d'Union*, Étienne Parent se gardait déjà d'invoquer la « nationalité » à l'européenne : « Pour les Polonais et les Belges, écrit-il dans *Le Canadien* du 23 février 1838, il s'agissait de l'établissement d'une existence politique séparée, tandis qu'ici il n'est question que d'une existence purement sociale, provinciale; le consensus des usages et des lois³ ». Après 1840, devant une présence anglaise qui se fait de plus en plus

2. M. Ferrari, « La philosophie catholique en Italie », *Revue des Deux Mondes* (livraison du 15 mars 1844), cité par François-Xavier Garneau, « Discours préliminaire », *Histoire du Canada depuis sa découverte jusqu'à nos jours*, tome premier, Québec, Aubin, 1845, p. 25-26. Dorénavant, les références aux pages de ce tome apparaîtront dans le corps du texte, en chiffres arabes, précédées de la date de parution.

3. Nous citons d'après Fernand Dumont, *Genèse de la société québécoise*, Montréal, Boréal, 1993, p. 187. À quelques variantes près, le même extrait se trouve dans Danièle Noël, *Les questions de langue au Québec (1759-1850)*, Québec, Conseil de la langue française, 1990, p. 247.

encombrante, la communauté d'expression française doit en outre renoncer à posséder un territoire exclusif. À Montréal, pour la première fois depuis la Conquête, les Anglo-Saxons dépassent en nombre les Canadiens, de sorte que le spectre de la « minorisation » politique trouve un amarrage concret dans la réalité démographique. Parent ne cachera pas sa déception quand il aura enfin pris connaissance du rapport que le comte de Durham avait soumis le 11 février 1839 au parlement impérial, à Londres :

Avec la connaissance des dispositions de l'Angleterre, ce serait pour les Canadiens français le comble de l'aveuglement et de la folie que de s'obstiner à demeurer un peuple à part sur cette partie du continent. Le destin a parlé ; il s'agit aujourd'hui de poser les fondements d'un grand édifice social sur les bords du Saint-Laurent ; de composer avec tous les éléments sociaux épars sur les rives de ce grand fleuve une grande et puissante nation⁴.

Ces lignes en disent long sur l'accablement des Canadiens français au moment où Garneau rédige son ouvrage. Or quelle relation y a-t-il au juste entre la cause de ce marasme, à savoir le *Rapport Durham*, et l'*Histoire du Canada*, dont le premier volume sort des presses de Napoléon Aubin en août 1845 ? Un premier élément de réponse se trouve dans une lettre au gouverneur Elgin où Garneau dit avoir « entrepris ce travail dans le but de rétablir la vérité, si souvent défigurée, et de repousser les attaques et les insultes dont mes compatriotes ont été et sont encore journellement l'objet⁵ ». Si l'accusateur n'est pas identifié dans ce passage épistolaire, il le sera à deux reprises dans le « Discours préliminaire ». Comme par hasard, cette double référence disparaît dès la deuxième édition, publiée en 1852 par les soins de John Lovell⁶. Du même coup, le texte se trouve délesté de quelques-uns de ses traits les plus polémiques et l'ancien argument *ad hominem* ne vise plus qu'une personne juridique. Le montre la juxtaposition des deux versions :

4. *Le Canadien* du 23 octobre 1839, cité par Danièle Noël, *op. cit.*, p. 265. Voici le titre complet du fameux rapport : *Report on the Affairs of British North America, from the Earl of Durham, Her Majesty's High Commissioner*. Au cours de 1839, une édition torontoise et deux éditions montréalaises — en anglais et en français — verraient le jour.

5. Lettre du 19 mai 1849 à lord Elgin, citée par Henri-Raymond Casgrain, *Un contemporain : F.-X. Garneau*, Québec, Duquet, 1866, p. 78.

6. François-Xavier Garneau, « Discours préliminaire », *Histoire du Canada depuis sa découverte jusqu'à nos jours* : deuxième édition, tome premier Québec, Lovell, 1852, p. IX-XXII. Les renvois à ce texte seront également incorporés au nôtre, mais en chiffres romains, afin de faciliter leur identification.

L'Angleterre, qui ne voit, dans les Canadiens français, que des colons turbulents, entachés de désaffection et de républicanisme, oublie que leur inquiétude ne provient que de l'attachement qu'ils ont pour leurs institutions et leurs usages menacés tantôt ouvertement, tantôt secrètement par l'autorité proconsulaire (1845, p. 21).

L'Angleterre, qui ne veut voir dans les Canadiens français que des colons turbulents, des étrangers mal affectionnés, feint de prendre pour des tentatives républicaines leur inquiétude, leur attachement à leurs institutions et à leurs usages menacés, artifice indigne d'un grand peuple (1852, p. xvii).

Les lecteurs de 1845 devinaient-ils trop aisément que «l'autorité proconsulaire» était celle du Commissaire royal qui envisageait la restriction de la franchise électorale des Québécois «pour les tenir, malgré leur nombre, dans la minorité et la sujétion» (1845, p. 21) ?

À la fin du «Discours préliminaire», Garneau revient à la charge. Si la Grande-Bretagne veut conserver sa colonie, elle doit prendre plus à cœur les intérêts d'un peuple qui s'est avéré une digue puissante contre l'envahisseur américain et qui pourrait continuer à jouer ce rôle, à condition qu'on l'écoute... Tout de suite après avoir proféré cette menace voilée, Garneau se rachète en ajoutant que «le cabinet de Londres [...] a déjà jeté les yeux sur l'avenir, comme on peut l'inférer [du] rapport de lord Durham sur le Canada» (1845, p. 30). En 1852, cette page où le bouc émissaire reçoit nom et surnom sera supprimée, de sorte que le nouveau «Discours préliminaire» s'achève par une conclusion plus pessimiste encore : «l'Angleterre ne s'intéresse plus au Canada parce qu'elle y juge sa cause "définitivement perdue"» (1852, p. xxii). Sept ans après la parution de l'édition princeps, Garneau ne fonde plus ses espérances sur les «déductions les plus sévères des faits historiques» (1845, p. 31), mais est «loin de croire que [sa] nationalité soit à l'abri de tout danger» (1852, p. xvii). Et de détailler les raisons de son scepticisme : «Comme bien d'autres nous avons eu nos illusions à cet égard, illusions qui s'envolent chaque jour devant les intrigues, et la corruption qui rappellent certaines époques de l'histoire de l'Irlande» (1852, p. xvii). Ces changements témoignent de la résignation d'un homme qui, quelques années plus tôt, voulait sinon persuader Londres, du moins faire appel à sa bienveillance. Aussi, pour proposer une alternative à l'assimilation prônée par Durham, l'historien a-t-il recours à toutes sortes d'autorités. Si son appropriation de Ferrari prête à confusion, Garneau réussit parfois à faire pièce aux thèses de son adversaire, comme quand il rappelle, à la suite d'Augustin

Thierry⁷, que « la destruction d'un peuple n'est pas chose aussi facile qu'on pourrait se l'imaginer » (1845, p. 22). Durham (« on ») sert manifestement de repoussoir ici.

Enfin, un regard rapide sur l'organisation temporelle du « Discours préliminaire » nous apprend qu'à peine un quart des formes verbales ressortissent au « récit historique » (au reportage pseudo-objectif), alors que les deux tiers se laissent facilement identifier comme des temps propres au style agonique du « discours⁸ ». La distinction entre ces plans d'énonciation est basée sur la répartition des pronoms personnels (« il/elle » d'un côté, « je/tu » de l'autre) et sur la distribution des temps verbaux en deux séries complémentaires, respectivement organisées autour du passé simple et de l'indicatif présent. Si les passages discursifs l'emportent chez Garneau (et de loin), c'est parce que son jeu est franc, pour ne pas dire franchement agressif : *rejeter, frapper, saisir, paralyser, ébranler, miner, démolir, déblayer, renverser...*, voilà à quoi ressemblerait un florilège des verbes qu'il emploie dans l'exorde du « Discours préliminaire ». Comment ne pas voir cependant que cette prose combative s'accorde avec le but que s'est donné Garneau ? La forme agonique fait partie intégrante de l'écriture que nous appelions testamentaire, dans la mesure où elle rend un précieux service à l'écrivain désireux de parler de la mort, mais qui veut en même temps éviter le clinquant d'un certain romantisme.

2. LA MORT MENSONGÈRE

L'époque romantique marque en effet un changement radical dans la conception occidentale de la mort. Philippe Ariès y situe l'avènement du « culte du souvenir attaché au corps, à l'apparence corporelle⁹. » Tout en rendant la mort d'autrui plus dramatique et plus spectaculaire, l'homme moderne « est déjà moins occupé de sa propre mort, et la mort romantique, rhétorique, est d'abord *la mort de l'autre*; l'autre dont le regret et le souvenir inspirent au 19^e et au 20^e siècle le culte nouveau des tombeaux et des cimetières¹⁰. » Dorénavant,

7. Il s'agit moins d'une citation que d'une paraphrase. Voici ce qu'écrivait Thierry en 1825 dans son *Histoire de la conquête d'Angleterre par les Normands* : « Un grand peuple ne se subjugué pas aussi promptement que sembleraient le faire croire les actes officiels de ceux qui le gouvernement par le droit de la force » (cité par Laurence-A[dolphus] Bisson, *Le Romantisme littéraire au Canada français*, Paris, Droz, 1932, p. 72).

8. Nous utilisons les termes « récit historique » et « discours » aux sens que leur donne Émile Benveniste dans ses *Problèmes de linguistique générale I*, Paris, Gallimard, 1966, p. 225-257.

9. Philippe Ariès, *Essais sur l'histoire de la mort en Occident du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Seuil, 1975, p. 167.

10. *Ibid.*, p. 51.

l'expérience de la mort est vécue sous la forme oblique du deuil. Telle est *grosso modo* l'idée qu'on se fait aujourd'hui encore du trépas dans les pays catholiques d'Europe¹¹, même si la fascination érotique pour les morts — et surtout les mortes — appartient bel et bien au passé. Or la tendance à la nécrophilie (platonique) fut assez prononcée dans l'art romantique pour donner l'impression que les héroïnes étaient d'autant plus désirables qu'elles n'étaient plus de ce monde. Dans les poèmes qu'il compose au cours des années 1830, François-Xavier Garneau n'échappe pas à cette règle. Le démontre « Le tombeau d'Émilie¹² », une élégie qui rappelle les pires *Méditations* de Lamartine. Personne n'est venu pleurer sur le tombeau de la fille, site immaculé à l'instar de celle dont il abrite les restes, si ce n'est son ancien amant, qui paraît le plus à plaindre, paradoxalement : « Resté seul ici bas, tout paraît à ma vue / Plongé dans la tristesse ». Quand il entend un bruit inusité, le jeune homme l'associe aussitôt aux pas de sa « divine Émilie », revenue d'outre-tombe dans toute sa splendeur virginale. Voici comment l'amoureux délirant imagine sa fiancée : « Sa robe s'abandonne aux ailes des zéphirs. / Ses yeux brillent toujours de joie et de désirs. / Son sein en palpitant est plus blanc que l'aurore, / Lorsque l'astre du jour d'un baiser la colore ». Le narrateur se rend vite compte qu'il s'agit d'une illusion d'optique, « du doux phantôme / Que la nuit pour tromper évoqua du mensonge ». Ces vers contiennent plus qu'une part de vérité, étant donné que la vision romantique de la mort fausse les perspectives de deux manières, en célébrant le deuil au détriment du décès et en élevant le cadavre au rang d'objet esthétique. En partie parce qu'elle nie le caractère définitif du passage de vie à trépas, mais surtout parce qu'elle ne révèle jamais son caractère médiat, la mort romantique est mensongère¹³.

11. Il semble en effet que les pays protestants (l'Angleterre, les Pays-Bas) aient largement échappé au culte romantique des cimetières. Plus même, Philippe Ariès (*ibid.*, p. 73-78) montre qu'une conception tout autre de la mort s'est développée aux États-Unis puritains, où l'on embaume volontiers les cadavres afin de leur donner une apparence de vie. Dans l'*American way of death*, écrit Ariès, la mort est « interdite » ; il n'y a plus de place pour la tristesse ou pour le deuil.

12. *Le Canadien* du 20 juillet 1836 ; Yolande Grisé et Jeanne d'Arc Lortie (éds.), *Les Textes poétiques du Canada français, 1606-1867*, vol. 3 (1827-1837), Montréal, Fides, 1990, p. 557-560.

13. Le thème se retrouve dans *L'Influence d'un livre*, où le sommeil du meurtrier Lepage est troublé par un songe : « Il lui sembla que sa demeure était transformée en un immense tombeau de marbre noir ; que ce n'était plus sur un lit qu'il reposait, mais sur le cadavre d'un vieillard octogénaire auquel il était lié par des cheveux d'une blancheur éclatante. Des milliers de vermineux qui lui servaient de drap mortuaire le tourmentaient sans cesse. Tout à coup, au pied de sa couche glacée se levait lentement l'ombre d'une jeune fille, enveloppée d'un immense voile blanc, qui l'invitait à la rejoindre ;

Ailleurs, le poète Garneau donne à la thématique funéraire une portée plus collective. Ainsi, dans une ode sur la Pologne — sujet qui devait retenir l'attention de plus d'un contemporain —, la femme est remplacée par la patrie agonisante. Par une série d'apostrophes, l'insurgé auquel le narrateur des « Souvenirs d'un Polonais¹⁴ » cède la parole établit un véritable dialogue avec les soldats tombés au champ d'honneur : « Dormez restes sacrés dans la nuit des tombeaux, / En pèlerins, un jour on verra les héros / De cent lieux divers y descendre. » Contrairement à celui, plus intime, d'Émilie, ce mausolée-ci appartient à la catégorie des monuments au Soldat inconnu, dont Benedict Anderson a pu dire qu'ils constituent les signes les plus éloquentes du nationalisme :

No more arresting emblems of the modern culture of nationalism exist than cenotaphs and tombs of Unknown Soldiers. The public ceremonial reverence accorded these monuments precisely because they are either deliberately empty or no one knows who lies inside them, has no true precedents in earlier times. [...] Yet void as these tombs are of identifiable mortal remains or immortal souls, they are nonetheless saturated with ghostly national imaginings¹⁵.

Dans son ouvrage *Imagined Communities*, Anderson prétend notamment que les nations sont des constructions discursives qui prennent appui sur les cadres de référence qu'offre le passé, tout en changeant leur signification. Ces cadres sont, d'une part, la communauté imaginée que forment les adeptes d'une même religion malgré la distance physique qui les sépare ; d'autre part, la dynastie absolutiste avec sa légendaire capacité d'absorber les éléments exogènes. Sans trop entrer dans les détails de la démonstration qui suit cette séduisante hypothèse de départ, soulignons tout de même le caractère religieux qu'Anderson impute au discours nationaliste. En somme, il s'agit de reconnaître que l'importance accordée à la mort et à l'immortalité distingue ce dernier des idéologies libérale ou marxiste pour le rapprocher de la religion. Plus que celles-là, celle-ci essaie de transformer les fatalités en continuités et de donner un sens aux contingences. Or

et il faisait d'inutiles efforts pour se soulever. La jeune fille levait son voile et sur son corps d'une beauté éblouissante, il voyait un visage dévoré par un cancer hideux, qui lui présentait une bouche sanglante à baiser. » Philippe Aubert de Gaspé, *L'Influence d'un livre : roman historique*, Québec, Cowan, 1837, p. 27.

14. *Le Canadien* du 19 juillet 1833 ; cf. Yolande Grisé et Jeanne d'Arc Lortie (éds.), *op. cit.*, p. 305-310.

15. Benedict Anderson, *Imagined Communities : Reflections on the Origin and Spread of Nationalism*, Londres-New York, Verso, 1991 (1983), p. 9.

s'il y eut jamais une fatalité difficile à justifier, c'est bien la mort. Aussi la nation va-t-elle immortaliser la mort accidentellement survenue pendant la guerre : « *It is the magic of nationalism to turn chance into destiny*¹⁶. »

On trouve des indices d'un tel cheminement dans les poésies de Garneau, comme le montrent les deux exemples suivants. D'abord, dans l'ode déjà citée sur la Pologne, l'insurrection populaire prend les allures d'une résurrection religieuse. Ainsi, lorsque le poète incite tel héros polonais à se lever de son cercueil, il n'est pas nécessaire d'être un lecteur assidu de l'Évangile pour reconnaître l'ordre par lequel Jésus-Christ fit sortir Lazare de sa tombe. Mais les « Souvenirs d'un Polonais » contiennent au moins une référence plus explicite. Elle se trouve à la fin du poème, quand la révolte a été réprimée dans le feu et dans le sang par les Russes. Voici ce passage :

Dieu serait-il sourd à ta voix ?
Reconnais ces signes terribles.
La mort de son fils autrefois
Troubla les éléments sensibles.

Il brisa le joug de la mort,
Il domina toute la terre ;
Tel, Pologne vainqueur du sort,
Tu renaîtras de ta poussière¹⁷.

L'emploi de « tel » suggère une équivalence entre les deux termes de la comparaison. Tel le fils de Dieu, la Pologne vaincra le sort, renaîtra de ses cendres et surtout, brisera le joug de la mort. À la lumière de l'intertexte néo-testamentaire, la défaite acquiert un sens nouveau, presque positif. Plus tard, dans un poème patriotique qu'il consacre « Au Canada¹⁸ » dans *Le Canadien* du 10 février 1837, Garneau s'en prend au poncif romantique de la fatalité. Dans les deux premières parties du texte, la Muse du poète présente le Canada comme un pays au bord de l'abîme (« Nos noms seront perdus et nos chants en oubli / Quand le sort a parlé l'arrêt est accompli. ») et ses habitants comme un « peuple subjugué par la fatalité » qui « sommeille devant l'oracle redouté », semblable en cela à la mouche qui, chez Hugo, tombe fatalement en proie à l'araignée¹⁹. Or le ton change radicalement dans le troisième

16. *Ibid.*, p. 11-12.

17. François-Xavier Garneau, « Souvenirs d'un Polonais », dans Yolande Grisé et Jeanne d'Arc Lortie (éds.), *op. cit.*, p. 310.

18. *Id.* « Au Canada », *ibid.*, p. 584-587.

19. Victor Hugo, *Notre-Dame de Paris : 1482*, éd. Marius-François Guyard, Paris, Garnier Frères (coll. Classiques), 1961, p. 323 (liv. 7, chap. 5).

volet de « Au Canada ». Garneau refuse de croire qu'il est trop tard : « Enfant de la jeune Amérique, s'écrie-t-il, élève à ton génie / Un monument qui vive dans les tems, / Il servira de fort à tes enfans; / Faisant par l'étranger respecter leur patrie ». Ce poète soucieux de l'avenir cédera bientôt la place à un historien qui donnera sa vie pour immortaliser son pays.

3. LA MÉMOIRE ET L'OUBLI

Essayons de démêler les deux discours qui se font concurrence dans la première moitié du dix-neuvième siècle. Le premier, que nous avons qualifié de *romantique* en faisant référence aux travaux de Philippe Ariès, idéalise la fin de l'existence humaine. Or ce thanatocentrisme est une pose esthétique qui se double rarement d'une réflexion philosophique ou d'un projet politique. À vrai dire, il pouvait difficilement en aller autrement si l'on sait que l'effort artistique était investi tout entier dans l'analyse des sentiments éprouvés par le sujet créateur lorsque celui-ci est confronté avec la mort d'autrui. La disparition des femmes aimées (ici Elvire, là Émilie), l'anéantissement des pays célébrés (la Grèce des uns, la Pologne des autres) sont des prétextes pour disséquer le cœur du poète en deuil. Bien qu'il se constitue également autour d'un noyau eschatologique, le discours *nationaliste* étudié par Benedict Anderson met davantage l'accent sur le caractère relatif de la mort. Puisque personne n'y échappe, semble être son adage, autant vaut mourir pour une cause. La visée est surtout politique et ce n'est point un hasard si les républiques française et américaine se sont vite dotées d'une armée composée de volontaires plutôt que de mercenaires. La mortalité (aux deux sens du mot) ne prend tout son sens que par rapport à l'immortalité de la nation. Il ne faudrait pas croire pourtant que ce projet soit entièrement dépourvu d'esthétique. Si la nation a pu être construite, c'est en bonne partie grâce à sa vision narrativisée du passé, basée à la fois sur la mémoire et sur l'oubli²⁰. Ici intervient le travail des historiens : les uns exhument le passé « pour une seconde vie » (Jules Michelet), alors que d'autres prétendent que « [t]out Français doit avoir oublié la Saint-Barthélémy » pour que la cohérence de la nation soit assurée (Ernest Renan). Bref, les cadavres continuent de défrayer la chronique.

20. Nous renvoyons au chapitre « Memory and Forgetting » de Benedict Anderson, *op. cit.*, p. 187-206, où l'on trouvera également les extraits de Michelet (p. 198) et de Renan (p. 199).

Garneau veut également ranimer les héros du passé sans réveiller les susceptibilités et les souvenirs douloureux liés à la récente rébellion des Patriotes. Faut-il pour autant croire ce que l'abbé Henri-Raymond Casgrain écrit dans une nécrologie publiée à la veille de la Confédération ?

[Garneau] traçait les premières pages de son *Histoire* au lendemain des luttes sanglantes de 1837, au moment où l'oligarchie triomphante [...] croyait avoir mis le pied sur la gorge de la nationalité canadienne. La terre était encore fraîche sur la tombe des victimes de l'échafaud, et leur ombre sanglante se dressait sans cesse devant la pensée de l'historien ; tandis que du fond de leur lointain exil, les gémissements des Canadiens expatriés, leur prêtant une voix lugubre, venaient troubler le silence de ses veilles. L'horizon était sombre, l'avenir chargé d'orages, et quand il se penchait à sa fenêtre, il entendait le sourd grondement de cette immense marée montante de la race anglo-saxonne qui menaçait de cerner et d'engloutir le jeune peuple dont il traçait l'histoire [...]. Parfois il se demandait si cette histoire qu'il écrivait n'était pas plutôt une oraison funèbre²¹.

Par leurs images *gothiques*, ces lignes rappellent les excès du romantisme macabre. À côté d'une « nationalité canadienne » anthropomorphe, se trouve une « race anglo-saxonne » assimilée aux forces de la nature. Bien qu'il offre un témoignage de seconde main, l'auteur usurpe l'autorité narrative de Garneau. Il n'hésite pas à nous raconter « la pensée de l'historien » comme s'il avait été son confident intime, alors que le petit Henri-Raymond n'avait même pas six ans lors des « luttes sanglantes de 1837 » ! Il y a donc fort à parier que l'*oraison funèbre* mentionnée à la fin de notre citation soit une idée non point de « l'historien national », mais de celui qui lui rend hommage. En fait, l'abbé ne semble pas avoir saisi que l'écriture testamentaire servait moins chez Garneau à commémorer les morts qu'à conjurer l'avenir. Car pour un testateur, la fin ne peut faire partie de la *fable*, mais en constitue le point de fuite, l'*ultima ratio*. On rédige forcément ses dernières volontés avant de rendre l'âme. Pour les mêmes raisons, Garneau s'en tient à l'époque qui précède le coup de grâce de 1840. Quoi que suggère son titre, l'*Histoire du Canada depuis sa découverte jusqu'à nos jours* raconte à l'origine le passé « de toutes les colonies françaises de cette partie de l'Amérique jusqu'à la paix de 1763 » (1845, p. 5). Il faudra attendre la réédition de 1852 pour que l'auteur, dans un quatrième tome, conduise son récit de 1791 à 1840. Mais pas au-delà :

21. Henri-Raymond Casgrain, *op. cit.*, p. 69-70.

telle la mort, l'*Acte d'Union* clôt le récit garnélien tout en se situant en dehors de la narration.

Plutôt que de se figer dans une contemplation stérile de la mort, l'historien Garneau considère celle-ci comme un point de départ, comme une espèce de catalyseur narratif. « Si je m'abandonnais [aux] pensées sinistres, écrit-il, je ne trouverais de voix que pour gémir sur [le] tombeau [du Canada]. Je me couvrirais la tête pour ne pas voir agoniser ma patrie, expirer ma race » (1845, p. 22-23). La fin inéluctable ne doit pas nous rendre fatalistes, semble-t-il vouloir dire : « homme de mon pays, l'on ne me verra jamais, par crainte ou par intérêt, calculer sur sa ruine supposée pour abandonner sa cause » (1845, p. 23). Il faut au contraire tirer parti de la situation pour limiter les dégâts. Même s'il est impossible de l'ignorer ou d'en annuler les effets, il vaut la peine d'imaginer la mort sous la forme d'un obstacle à surmonter. C'est précisément ce que permet le testament, qui est, outre un acte de droit privé, un acte de langage dont les effets se font sentir par-delà la tombe. Prononcées après la mort du principal acteur, les formules qui y font suite aux clauses pieuses tentent effectivement de faire respecter sa mémoire²². Quand Garneau décide d'écrire l'*Histoire du Canada*, il se défait de ses oripeaux romantiques pour s'initier au long apprentissage de la mort nationale. Et jusqu'à la fin de sa vie, il luttera dans l'espoir que son récit testamentaire ait quelque influence sur la tournure des événements.

22. Comme celles-ci, tirées du testament d'Alphonse Meunier : « Je constitue pour mon héritier et légataire universel [...] » ; « Je nomme pour mon exécuteur testamentaire [...] », « Je donne [...], je lègue [...], je veux [...] » (voir le premier chapitre de Georges Boucher de Boucherville, « Une de perdue, deux de trouvées », l'*Album littéraire et musical de la Minerve*, janvier 1849).